

# Traverser collectivement un été stressant



François Bourassa, président

Dans toutes les productions végétales, la période intensive de travaux est en cours. Il s'agit souvent d'une course pour terminer à temps. Tout l'été sera rythmé par ces périodes stressantes qui ne sont pas sans risques. Nous devons prioriser la sécurité. Saviez-vous que notre secteur est l'un des plus touchés par les accidents de travail?

Pour accentuer le stress, les revenus incertains et insuffisants sont la norme dans quelques productions. Le lait, qu'on croyait à l'abri, subit une baisse de prix difficile à supporter pour la majorité des entreprises.

Dans la production porcine, une possible guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine fait plonger les prix. Dans le maraîcher, ce sont les excellentes conditions au Sud qui favorisent les compétiteurs. Avec une possible hausse des taux d'intérêt en cours d'année, les défis de trouver des revenus décents vont être grands.

Cette situation suscite le mécontentement des producteurs et leurs interrogations sur la capacité des organisations et des dirigeants à négocier des ententes avec les acheteurs.

Plus que jamais, la solidarité est la seule voie viable malgré l'individualisme qui règne. Se regrouper pour négocier avec des acheteurs de plus en plus gros et de moins en moins nombreux, demeure la meilleure formule pour obtenir un juste prix.

Souhaitons que la nouvelle politique bioalimentaire soit un levier pour que tous les maillons de la chaîne reçoivent leur juste dû.

Soyez assurés que tous les paliers de l'Union comprennent la situation et travaillent à trouver des solutions.

Je nous souhaite un été plus prospère et des gains politiques substantiels avant la saison électorale provinciale. D'ici là, vous êtes invités avec vos familles à un dimanche de relaxation et d'échanges avec vos pairs. On vous attend en grand nombre au Grand rassemblement des familles agricoles de l'Estrie le dimanche 22 juillet à l'aréna de Windsor. (voir p. 5)



# SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la Fédération de l'UPA-Estrie 4300 boul. Bourque, Sherbrooke, Qc JIN 2A6 819 346-8905 (fabrication syndicale) Sans frais 1855 741-8905

Distribution : fermes familiales de l'Estrie Tirage : 2 950 exemplaires Dépôt légal : ISSN 1488-4372 Envois poste-publication no de convention : 40026310

# ESPACES PUBLICITAIRES Demandez nos tarifs

ANNONCEZ VOS ACTIVITÉS Valéry Martin 819 346-8905 vmartin@upa.gc.ca

Date de tombée : 10 août 2018 Date de parution : 29 août 2018

# DANS CE NUMÉRO :

Pesticides, des outils pour vous aider...3 Changements climatiques en Estrie......7 Paie-je mon employé trop cher?......9 150<sup>e</sup> membre Créateur de saveurs!......10 La chaux, un allié souvent oublié..........11

# Bienvenue aux nouveaux membres\*

#	Entreprises	Membres	Production	Syndicat local	
1.	9310-8934 Québec inc.	Sébastien Cloutier	Acéricole	Granit	
2.	9365-7419 Québec inc.	Mario Côté	Canards	Val-St-François/Sherbrooke	
3.		France Brulotte	Bovine	Memphrémagog	
4.	Délico inc.	Mario Côté	Porcine	Val-St-François/Sherbrooke	
5.	Ferme Danpro inc.	Danny Provost	Porcine	Granit	
6.		Robert Paré	Acéricole	Granit	
7.	Ferme Daniel Lemire inc.	Daniel Lemire	Porcine	Val-St-François/Sherbrooke	
8.	Agriviens SENC	Marilyn Viens	Grains	Memphrémagog	
9.	Érablière Barrette & Mathieu inc.	Bernard Barrette et Steeve Mathieu	Acéricole	Granit	
10.	Érablière S. Bellegarde SENC	Simon Bellegarde	Acéricole	Granit	
11.	Ferme Éric Lambert SENC	Éric Lambert	Bovine	Granit	
12.	Fourrages Mégantic SENC	Alain Desautels	Foin	Granit	
13.		Yanick Gauthier	Foin	Memphrémagog	
14.		Lyne Langlais et André Lemay	Caprine et avicole	Val-St-François/Sherbrooke	
15.		Carmen Morin	Acéricole	Granit	
16.	Sucrerie 2000 inc.	André Blais	Acéricole	Granit	

<sup>\*</sup>Un nouveau membre est un producteur (nouvelle entreprise) ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion depuis la dernière parution.



# CONCOURS Famille agricole de l'année 2018

# **VOUS ÊTES UNE FAMILLE POUR QUI:**

√ la qualité de vie, la formation, la relève en agriculture et le transfert du patrimoine sont essentiels.

#### **VOTRE FAMILLE:**

- √ s'implique socialement et professionnellement;
- ✓ contribue à la valorisation de l'agriculture.



Merci à nos partenaires :







Date limite : 28 septembre

Courez la chance de devenir la 62° famille agricole!

Faites parvenir votre candidature en remplissant le formulaire disponible au www.familleterrienne.org

# POUR INFORMATION:

450 679-0540, poste 8518 info@familleterrienne.org

# Réglementation sur les pesticides; des outils pour vous aider

Par Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale

La nouvelle réglementation pour le contrôle des pesticides suscite plusieurs questions chez les producteurs agricoles, surtout concernant la justification agronomique, la prescription agronomique et le registre d'utilisation des pesticides. Voici donc plus de détails sur ces documents, car, en tant que producteur agricole, vous êtes responsable de vous assurer de leur conformité, même s'ils sont produits par votre agronome.

# Justification agronomique

La justification agronomique doit être au nom du producteur, est valide pour une période maximale d'une année, ne peut viser plus d'une culture par parcelle ou par regroupement de parcelles, doit être conservée par le producteur pendant cinq ans suivant la date de la signature de l'agronome et transmise à toute personne du MDDELCC qui en fait la demande. Elle doit obligatoirement contenir les renseignements suivants :

- numéro du document;
- nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel du producteur qui entend appliquer le pesticide, du propriétaire de la parcelle (s'il est différent du producteur);
- nom, adresse, et courriel de l'agronome ainsi que son numéro de membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ);
- culture à traiter dans le cas d'un pesticide des classes 1 à 3 (contenant de l'atrazine);
- parcelle(s) où seront effectués les travaux;
- problème phytosanitaire, son évaluation et l'analyse des différentes interventions phytosanitaires possibles, notamment les méthodes de lutte alternatives;
- traitement requis et raisons motivant le choix du traitement;
- nom de la matière active du pesticide;
- dans le cas d'un pesticide des classes 1 à 3, les noms des pesticides contenant la matière active et leur quantité requise;
- dans le cas d'un pesticide de la classe 3A (semences enrobées), la quantité de semences requises ainsi que l'espèce végétale concernée;
- date d'échéance de la justification;
- signature de l'agronome ainsi que la date de signature.

# Prescription agronomique

Il est important de noter que la période de validité de la prescription agronomique ne peut dépasser la date d'échéance prévue à la justification. La prescription doit contenir les informations suivantes :

- numéro de la justification agronomique;
- nom, adresse et numéro de téléphone du producteur et de l'agronome qui a signé la prescription agronomique, ainsi que son numéro de membre de l'OAQ;
- nom de la matière active du pesticide;
- dans le cas d'un pesticide de classe 1 à 3, les noms des pesticides contenant la matière active visée et leur quantité requise;
- dans le cas d'un pesticide de la classe 3A, la quantité de semences requise ainsi que l'espèce végétale concernée;
- date d'échéance de la prescription.

# Registre d'utilisation des pesticides

Depuis le 8 mars 2018, les producteurs ont l'obligation de tenir à jour et de conserver, durant cinq ans, un registre d'utilisation des pesticides pour toute application. Pour les pesticides de classe 3A, cette obligation s'applique à compter du 8 septembre 2018. Ce registre devra être fourni, sur demande, au MDDELCC et contenir les renseignements suivants :

- nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel du producteur et des propriétaires des lieux;
- date d'exécution des travaux et raisons justifiant les travaux;
- nom du titulaire du certificat qui a exécuté les travaux ou qui a assumé la surveillance ainsi que le numéro du certificat;
- identification de la parcelle ou du bâtiment où ont été effectués les travaux;

(Lire la suite à la page suivante)

- dans le cas d'un pesticide des classes 1 à 3, ce qui a fait l'objet du traitement et sa superficie, son volume ou sa quantité;
- dans le cas d'un pesticide de classe 3A, la superficie traitée;
- nom du pesticide et nom de ses matières actives;
- quantité de pesticides utilisés ou, dans le cas d'un pesticide de classe 3A, la quantité de semences ainsi que l'espèce végétale concernée;
- numéro d'homologation attribué au pesticide en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires;
- le numéro de la justification agronomique, le nom de l'agronome qui a signé celle-ci ainsi que son numéro de membre de l'OAQ.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) produit des modèles, à l'intention des producteurs, qu'il est possible de consulter au <a href="https://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/outils.htm">www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/outils.htm</a>. Vous pouvez également communiquer avec Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale, au 819 346-8905, poste 135, pour les obtenir.

De plus, retrouvez les détails de la nouvelle réglementation sur cette page privée du site Web de l'Union au : <a href="https://www.upa.qc.ca/fr/generale/2018/05/pesticides-nouvelles-exigences-pour-les-producteurs">www.upa.qc.ca/fr/generale/2018/05/pesticides-nouvelles-exigences-pour-les-producteurs</a>.



L'Union organise un webinaire pour les producteurs agricoles sur les nouvelles exigences provinciales en matière des pesticides. Le **15 juin à 12 h**, des représentants du MDDELCC présenteront les principales obligations. uplus.upa.qc.ca.

# À TOUS LES PRODUCTEURS QUI UTILISENT DES PESTICIDES 1



Nouvelles exigences provinciales, voir la fiche d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

# Principales échéances et obligations «

# **DEPUIS LE 8 MARS 2018**

- Tenir un registre de l'utilisation des pesticides
- Obtenir une justification et une prescription agronomiques pour l'achat et l'utilisation de l'atrazine

# DÈS LE 8 SEPTEMBRE 2018

Pour les pesticides de la nouvelle • Obtenir une justification et une prescription

- Être titulaire d'un certificat d'utilisation des pesticides
- Obtenir une justification et une prescription agronomiques
- Consigner les renseignements exigés dans le registre d'utilisation des pesticides

# DÈS LE 1er AVRIL 2019

Obtenir une justificatio et une prescription agronomiques pour l'achat et l'utilisation de pesticides qui contiennent du chlorpyrifos, de la clothianidine, de l'imidaclopride ou du thiaméthoxame

¹ Résumé des nouvelles exigences. Le lecteur doit consulter le Code de gestion des pesticides et le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides ainsi que les règlements les modifiant pour connaître tous les détails.

# Grand rassemblement des familles agricoles de l'Estrie

Valéry Martin, conseillère aux communications

Toutes les familles agricoles de l'Estrie sont cordialement invitées au Grand rassemblement qui aura lieu le dimanche 22 juillet à l'aréna de Windsor. Vous devriez déjà avoir reçu une invitation par la poste.

Dès 11 h, les familles pourront assister à des animations, profiter des jeux gonflables, socialiser et partager de bons moments entre passionnés d'agriculture. Un dîner sera servi par un traiteur et quelques kiosques de breuvages et de collations seront disponibles. Une démonstration de rassemblement d'animaux à l'aide de chiens de berger promet de vous surprendre. Quelques audacieux pourront même s'y essayer.

### Apportez vos consommations alcoolisées et vos chaises de parterre

Les billets sont en vente auprès d'un responsable par syndicat local :

- Coaticook: Gérard Carbonneau, 819 838-1002, carbonneaulisette@yahoo.ca
- Des Sources: Monia Grenier, 819 828-2076, danymo@sympatico.ca
- Frontenac: Serge Lapointe, 418 486-7234, <a href="mailto:serge.lapointe@tellambton.net">serge.lapointe@tellambton.net</a>
- Granit: Rémi Philippon, 819 582-5194, remphilhunter@hotmail.com
- Haut-Saint-François: Maude Fontaine, 819 571-8142, maudefontaine@hotmail.com
- Memphrémagog: France Demers, 819 868-0202, <a href="mailto:francedemers30@hotmail.com">francedemers30@hotmail.com</a>
- Val-Saint-François et Sherbrooke: Michel Brien, 450 532-4478, <a href="mailto:mylixy@cooptel.qc.ca">mylixy@cooptel.qc.ca</a>

Coût des billets: 13 ans et + 20 \$, 6 à 12 ans 10 \$, 5 ans et - gratuit



# Enquête sur les mécanismes de rétributions financières pour les biens et services écologiques produits par l'agriculture

Partout dans le monde l'agriculture assure un rôle fondamental de production de biens alimentaires pour l'ensemble de la population. L'agriculture est également la source de valeurs sociales, économiques, environnementales et culturelles importantes. Cependant, l'apport excessif de fertilisants généré par certaines pratiques agricoles a des effets environnementaux importants qui ont un impact sur l'ensemble de la société (pollution des cours d'eau et efflorescences d'algues bleu-vert). Au Québec comme ailleurs, il s'agit d'un enjeu de taille qui nécessite de trouver des solutions innovantes au plus vite.

Une enquête cherche à identifier les leviers et les blocages aux programmes de rétributions pour les biens et services écologiques rendus par l'agriculture au Québec. Elle est anonyme et ne vise aucunement à juger vos pratiques actuelles. Les résultats permettront d'alimenter les réflexions liées à la mise en place d'outils incitatifs et à la création d'outils innovants. Cette enquête est portée par une équipe de scientifiques de l'Université du Québec en Outaouais et de l'Université de Sherbrooke.

En tant que producteur agricole, vous êtes vivement invités à remplir ce questionnaire en ligne. La durée du questionnaire est d'environ 20 minutes et constitue pour vous l'opportunité d'exprimer vos idées et désirs sur le sujet. Les résultats de cette enquête vous seront communiqués dès qu'ils seront disponibles. surveymonkey.com/r/WLQK3VV.



LISE PRATTE
SECTEUR HAUT SAINT-FRANÇOIS
GÎTE LES TROIS ÉTANG- AUBERGISTE ET
TRANSFORMATION ALIMENTAIRE



AMÉLIE BRIEN SECTEUR VAL ST-FRANÇOIS/SHERBROOKE FERME MILYXY - PRODUCTRICE LAITIERE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018



VÉRONIQUE GUIZIER SECTEUR MEMPRHÉMAGOG FERME ERB – MARAÎCHÈRE



MÉLANIE-ÉLIANE MARCOUX SECTEUR COATICOOK VERGER LE GROS PIERRE- POMMICULTRICE

# AGRICULTRICES ESTRIE

We string Extract

YOLANDE LEMIRE PRÉSIDENTE FERME ANDRÉ AUDET



MARIE-CLAUDE ROY
VICE-PRÉSIDENTE
SECTEUR GRANTE
ÉRABLIÈRE ROY-PHILIPPON - ACÉRICULTRICE,
MARAÎCHÈRE

# ...FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX

PROFESSIONNELLES, ENGAGÉES, INFORMÉES
VISIONNAIRES, GESTIONNAIRES ET INNOVANTES
INSPIRANTES, COMPLICES, LES AGRICULTRICES

VISITER NOTRE PAGE FACEBOOK:
LES ARICULTRICES DE L'ESTRIE



JOCELYNE PLOUFFE SECRÉTAIRE FERME MILYXY- PRODUCTRICE LAITIÈRE

# Changements climatiques – Sommes-nous prêts?

Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale

D'ici 2050, la population planétaire atteindra 9 G d'habitants appelant donc à une augmentation de la production de nourriture. Dans ce contexte, les changements climatiques prévus pourraient influencer la productivité de l'agriculture advenant le cas, par exemple, d'infestations plus sévères des ennemis des cultures, ou encore, provoquer de nouvelles opportunités. Mais connaissons-nous bien les changements à venir? Sommes-nous en mesure de les anticiper? Quels sont les impacts économiques de ces changements? Et, plus important encore, sommes-nous en mesure de nous adapter à ces changements? C'est à ces différentes questions que le projet *Agriclimat, des fermes adaptées pour le futur,* tente de répondre.

# Les principaux changements anticipés en Estrie

C'est OURANOS, consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, qui a été appelé en renfort pour établir les scénarios des changements que l'on pourrait observer en 2050. Pour la région de l'Estrie, voici quelques changements anticipés, selon les saisons. Rappelons qu'il existe de l'incertitude associée aux projections du climat futur et que ces valeurs représentent des tendances possibles.

Hiver	Printemps			
Durée d'enneigement réduite d'environ 47 jours	Devancement de la crue printanière			
Débits plus importants dans les cours d'eau	Date du dernier gel devancée			
Redoux hivernaux plus fréquents	Début de la saison de croissance devancé			
• Froids intenses moins fréquents	<ul> <li>Allongement de la saison de croissance d'environ 22 jours</li> </ul>			
	Augmentation des UTM			
	Faible augmentation des précipitations			
Été	Automne			
• 14 jours supplémentaires avec des températures maximales au-dessus de 30°C	• Fin de la saison de croissance repoussée de 11 jours, pour se situer autour du 22 novembre			
• Étiages estivaux des cours d'eau plus sévères	• Date du premier gel retardée de 13 jours pour se situer			
Peu de changement au niveau des quantités de	autour du 18 octobre			
précipitations	<ul> <li>Peu de changement au niveau des précipitations</li> </ul>			
• Plus d'épisodes de pluie de forte intensité				
Accentuation du déficit hydrique dû à l'augmentation				
de l'évapotranspiration				

Dans le futur, le climat de l'Estrie pourrait ressembler au climat actuel de la Montérégie, d'une partie de la Pennsylvanie et du Massachusetts. Cette information, ainsi que l'élaboration de scénarios climatiques, permet d'envisager les contraintes et les opportunités que cela pourrait représenter pour l'agriculture.

# Un groupe de travail formé en Estrie

Dans le cadre du projet Agriclimat, des fermes adaptées pour le futur, un groupe de travail a été formé, réunissant des producteurs agricoles et des intervenants du milieu de l'agriculture. Ce groupe de travail a pour mandat d'identifier les menaces et les opportunités que représentent les changements climatiques, ainsi que les mesures d'adaptation qui pourraient être mises en place. Au cours de l'année qui vient, des activités de sensibilisation et de transfert de

connaissances seront offertes aux producteurs afin de les informer sur ce qui peut être fait pour adapter leur ferme en prévision des défis que représentent les changements climatiques.

Entre temps, vous souhaitez en connaître davantage sur les changements climatiques et leurs impacts? Consultez l'un des six webinaires qui seront rendus disponibles en vous rendant au agriclimat.ca.



Le groupe de travail en action le 1er mai dernier

# Attention! Je tourne à gauche dans 150 mètres

Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale

Fort du succès remporté par les panneaux de signalisation indiquant que de la machinerie agricole est à l'œuvre, le Syndicat local de l'UPA Des Sources offre à nouveau aux producteurs de s'en procurer. Ces panneaux de signalisation amovibles, qui peuvent être installés en bordure de la route lors des périodes de travaux agricoles, visent à inciter les automobilistes à ralentir et à ne pas dépasser un véhicule agricole qui s'apprête à tourner à gauche.

Monia Grenier, présidente de l'UPA Des Sources, est particulièrement fière de ce projet qui permet d'augmenter la sécurité sur les routes, tant pour les producteurs agricoles que pour les automobilistes. « Nous avons remporté le prix Jean-Paul Raymond lors du dernier Congrès général de l'Union et le projet est finaliste provincial aux Grands prix santé et sécurité du travail de la CNESST. Ça démontre que ce projet répond à un besoin » affirme-t-elle.

AVIS – Il est important de rappeler que le panneau n'est pas formellement homologué par le ministère des Transports, mais tout de même conçu selon les normes en vigueur. Comme il s'agit d'un affichage temporaire, il est important de le retirer à la fin de chaque journée de travail, ou aussitôt que vos travaux sont terminés. Bien qu'à ce jour le panneau ait été toléré par les inspecteurs routiers, ce type d'affichage n'est pas officiellement permis. Le ministère peut donc exiger le retrait d'un panneau à tout moment et le saisir sur-lechamp sur les routes dont il a la responsabilité (routes numérotées).



On peut se procurer le panneau de couleur orange ainsi que le support et le poids qui l'accompagnent au coût de 205 \$ plus taxes, en communiquant par courriel avec Monia Grenier au <a href="mailto:danymo@sympatico.ca">danymo@sympatico.ca</a>. Pour les producteurs membres de l'UPA Des Sources, un rabais de 50 % s'applique sur l'achat d'un premier panneau et de 75 % à l'achat d'un deuxième. Dix-huit panneaux sont toujours disponibles.

# Rappel

# Des panneaux complémentaires pour accroître la sécurité routière

Valéry Martin, conseillère aux communications

Aussi afin de prévenir les accidents lors de virage à gauche, l'UPA-Estrie avait auparavant fait produire un outil complémentaire à l'affichage de bord de chemin.

Ces panneaux d'aluminium, visibles et réfléchissants, peuvent être installés à l'arrière des remorques de tracteurs afin de rappeler aux automobilistes d'être prudents.

Attention : ces panneaux sont une mesure supplémentaire et optionnelle de prévention et ne remplacent pas le triangle rouge et orange, qui est en tout temps obligatoire!

Les panneaux sont vendus à la réception de nos bureaux au prix de 15 \$ taxes incluses. Informez-vous auprès de Karolina Brzezinska au 819 346-8905, poste 101.



# Est-ce que je paie mon employé trop cher?

Valérie Giguère, conseillère à la main-d'œuvre agricole



Trouver et garder un bon employé agricole est toujours difficile. Principalement en ce temps de pénurie de main-d'œuvre. Comment être attractif tout en payant les employés à leur juste prix? Il n'est pas rare de voir des employeurs établir le salaire selon ce que « vaut » l'employé. Par contre, cette méthode peut laisser place à l'interprétation et créer des conflits avec les employés. Il faut donc revoir cette méthode et ainsi être plus attractif.

Prenons le milieu industriel en exemple. Dans les usines, les salaires sont établis en fonction des postes, et non en fonction de ce que l'employé est en mesure de faire. On y accorde également de l'importance au nombre d'années d'expérience de l'employé. Les salaires varient selon les grilles salariales établies. Il n'y a donc aucune ambiguïté lorsque vient le temps d'attribuer des augmentations de salaire. Est-ce que le secteur agricole est si différent?

Mais qu'est-ce qu'une échelle salariale? Une échelle salariale est un tableau indiquant, pour une classe d'emplois donnée, les taux de salaire en ordre croissant et selon un nombre d'échelons déterminé. Chaque échelon correspond généralement à une période de temps au service d'un employeur ou dans la profession elle-même.

### Exemple d'échelle salariale pour un ouvrier en production laitière

		2014	2015	2016	2017	2018
	EMBAUCHE	13,50 \$	13,64 \$	13,77 \$	13,91 \$	14,05 \$
FORMATION	Échelon 1	14,00 \$	14,14 \$	14,28 \$	14,42 \$	14,57 \$
	Échelon 2	14,50 \$	14,65 \$	14,79 \$	14,94 \$	15,09 \$
	Échelon 3	15,00 \$	15,15 \$	15,30 \$	15,45 \$	15,61 \$
MATURITÉ	Échelon 4	15,50 \$	15,66 \$	15,81 \$	15,97 \$	16,13 \$
	Échelon 5	16,00 \$	16,16 \$	16,32 \$	16,48 \$	16,65 \$
RÉTENTION	Échelon 6	16,50 \$	16,67 \$	16,83 \$	17,00 \$	17,17 \$

# Attention! Taux du salaire minimum depuis le 1<sup>er</sup> mai

Taux général : 12,00 \$ l'heure

Cueilleurs de framboises : **3,56** \$ du kilo Cueilleurs de fraises : **0,95** \$ du kilo

Commission des normes du travail:

www.cnt.gouv.qc.ca

Montant fixe (0,50 \$) + IPC 2014 (2 %)

Dans un objectif d'attractivité, le Réseau des centres d'emploi agricole de l'UPA recommande que les salaires en agriculture soient établis selon une échelle salariale « type », un peu comme dans le milieu industriel. L'établissement de la grille salariale doit être basé sur divers critères, tels que : le nombre d'années d'expérience, les années de service dans l'organisation ou le poste, les compétences particulières associées au poste et le niveau de responsabilités.

Il est aussi important de prendre en considération les salaires offerts pour des postes similaires par d'autres entreprises de votre secteur. De cette manière, vous pouvez prévoir les augmentations annuelles à une période déterminée et les employés savent à quoi s'attendre. Cette démarche facilite le climat de travail dans votre entreprise, car la question d'argent est toujours une corde sensible.

Comme le salaire minimum est maintenant de 12 \$ l'heure, il est préférable que le salaire de départ soit <u>au moins</u> de 13 \$ l'heure. Par contre, cela ne veut pas dire que <u>tous</u> les nouveaux employés doivent commencer à ce taux horaire. Pour établir un salaire juste et équitable entre vos employés, il est important de tenir compte de tous les autres avantages pécuniaires offerts. À titre d'exemple, pour un travailleur étranger temporaire, les avantages financiers peuvent se composer du salaire, du logement offert à faible coût, de l'accès à un véhicule, du billet d'avion, etc.

Pour assurer une équité entre employés, il faut veiller à ce que toutes les conditions offertes soient équivalentes. En production laitière, un travailleur étranger reçoit un salaire de 13,23 \$ l'heure. Additionné à tous les autres avantages tous les autres avantages, le taux revient à un taux horaire de 16 \$. Ce qui veut dire que le salaire offert à un employé d'ici doit être similaire. Des conditions de travail gagnantes pour tous vont vous permettre de vous démarquer, d'attirer de bons employés et de les garder.

Si vous avez des questions ou vous désirez obtenir un exemple d'échelle salariale ou de l'accompagnement dans votre gestion des employés, n'hésitez pas à contacter Valérie Giguère au 819 346-8905, poste 124 ou à vgiguere@upa.qc.ca.



# Bienvenue au 150<sup>e</sup> membre Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est

Ghislain Lefebvre, directeur du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)

La grande famille des Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est s'agrandit encore avec l'accueil du 150<sup>e</sup> membre au début du mois de mai! Il s'agit du vignoble La vallée des nuages situé à Danville. L'événement a été souligné lors de l'assemblée générale annuelle du CIBLE qui s'est tenue le 15 mai à la Miellerie Lune de miel.

L'AGA fut également l'occasion de souligner les réalisations de l'année 2017-2018. Les grands projets tels que Souvenirs de cueillette, Brasseurs des Cantons et le projet d'affichage chez deux IGA font partie des



grandes avancées. Plusieurs plus petits projets méritent également d'être soulignés tels que la tournée des chefs en autobus chez des producteurs, le 5 à 7 des Créateurs et les kiosques dans divers événements gourmands. Pour tous les détails, consultez le rapport annuel 2017-2018 sur cible-estrie.gc.ca dans la section *En bref*.

Le conseil d'administration du CIBLE compte quelques nouveaux administrateurs dont Yves Vaillancourt de la Ferme Les 3 Pouces Verts, Edith Ducharme du Vignoble de l'Orpailleur, Geneviève Ste-Marie des Dragons de St-Ignace. Il faut également noter le retour de Sandra Fontaine des Ducs de Montrichard.



### Bienvenue à Etienne Fremond

Ghislain Lefebvre et Annie Plamondon sont fiers de vous présenter Etienne Fremond qui vient compléter l'équipe du CIBLE à titre de conseiller en développement bioalimentaire. Etienne possède une spécialisation en commerce agroalimentaire. Il a notamment travaillé dans le monde du vin en France et a été ambassadeur commercial de produits biologiques. N'hésitez pas à le contacter pour connaître les projets sur lesquels il travaille!

# Une coop de remplacement de main-d'œuvre?

Valérie Giquère, conseillère à la main-d'œuvre agricole



Depuis quelques semaines, le Syndicat local de l'UPA de Coaticook se questionne sur les besoins des producteurs agricoles de son secteur. Dans le but de faire des choix éclairés, le syndicat aimerait connaître votre intérêt face à l'implantation d'une coopérative de remplacement de main-d'œuvre, à l'image de la coopérative déjà en place au Centre-du-Québec.

La coop regrouperait trois catégories de membre : les producteurs, les travailleurs et les membres de soutien. La solidarité entre les catégories de membre est primordiale au bon fonctionnement de la coop, chacun étant responsable d'en faire la promotion et d'en assurer la pérennité. Une fois l'adhésion complétée et acquittée, les demandes des producteurs sont prises en charge par la personne responsable de la planification qui trouvera un remplaçant pour combler les demandes. Cette personne responsable répartit le travail et prend en charge les commentaires ou les plaintes.



Environ 10 entreprises aux besoins compatibles sont nécessaires pour démarrer une coop avec au moins un poste de remplaçant à temps plein. Toutes les productions sont invitées à utiliser les services même si ce sont majoritairement des fermes laitières qui ont exprimé un besoin jusqu'à maintenant.

Si vous êtes intéressés par le projet, veuillez contacter Stéphanie Forcier au 819 346-8905, poste 114 ou à <u>sforcier@upa.qc.ca</u>.

# Libérez le potentiel de vos sols!

# La chaux, un allié trop souvent oublié



Stéphanie Durand, agr. et Marie-Eve Tanguay, agr. Club agroenvironnemental de l'Estrie

Avoir un sol acide, c'est comme avoir un frigo plein, avec un cadenas dessus. Tous les éléments importants sont là, mais les plantes ne sont pas capables d'utiliser ces réserves. Cela vaut donc la peine de chauler pour ouvrir le cadenas.

En plus de corriger le pH, la chaux permet de maintenir un bon niveau de calcium et de magnésium disponible pour la plante; améliore la structure des sols argileux lourds; améliore l'approvisionnement en certains éléments nutritifs; favorise l'activité microbienne et ainsi la minéralisation de la matière organique dans le sol; prévient les dégâts provoqués sur les racines par l'aluminium soluble.

Au Québec, on retrouve trois sortes de chaux agricole: la chaux calcique, la chaux magnésienne et la chaux dolomitique. Leur capacité à remonter le pH est semblable. Cependant, la chaux magnésienne (5 à 19,9 %) et la chaux dolomitique (+ de 20 %) contiennent des quantités appréciables de carbonate de magnésium. Si la teneur en magnésium assimilable de vos sols est inférieure à 150 kg/ha, la plupart des cultures bénéficieront d'un apport. La pierre à chaux dolomitique ou magnésienne est définitivement la source la moins coûteuse de magnésium.

Il est préférable de faire des apports réguliers en chaux, sur vos champs. Vous maintiendrez toujours le pH optimum pour la culture. De plus, il vous en coûtera moins cher de maintenir un pH adéquat par des apports réguliers que par une correction importante sur vos champs. Sinon, vous pouvez chauler quand le cœur vous en dit : quand les champs portent, entre les coupes, en fin de saison, au début de saison... Le seul moment où il faut éviter de chauler, c'est tout de suite après avoir mis du fumier ou du lisier. Parce que le carbonate va réagir avec l'azote du fumier et qu'il risque d'y avoir volatilisation et donc perte.

On trouve deux types de pH sur les rapports d'analyse de sol. Le pH eau mesure l'acidité du sol. Ce que les racines ressentent. Il nous indique <u>s'il faut</u> appliquer de la chaux. Le pH tampon mesure l'acidité potentielle. C'est-à-dire sa capacité à faire augmenter le pH lorsque la chaux est appliquée. Il nous indique donc la quantité de chaux à appliquer.

La chaux est souvent la mal-aimée des amendements. L'engrais a des effets visibles et rapides. On voit l'endroit où on en a mis. Et là où il y a eu des manques. On a tous vu des bouts de champs plus pâles ou des lisières ayant reçu des doubles doses. La chaux est plus subtile. Elle a besoin de plus de temps pour faire effet, mais elle n'est pas moins importante! Sachez qu'il existe aussi des matières résiduelles fertilisantes (MRF) qui ont pour but de faire augmenter le pH du sol.

<u>Rappel</u>: Depuis l'an dernier, les producteurs des MRC du **Haut-Saint-François** et du **Granit** peuvent se prévaloir du Programme de soutien au drainage et chaulage des terres agricoles. Informez-vous bien avant d'entreprendre des travaux car plusieurs restrictions s'appliquent. Les projets admissibles pour le chaulage doivent notamment viser une correction très importante de l'acidité. Vous trouverez les détails sur le site Web du MAPAQ dans la section des <u>Programmes</u> des Productions animales et végétales. Votre conseiller du Club agroenvironnemental peut vous guider.



# Éclairer ce qu'on ne regarde pas, c'est aussi du gaspillage

Lise Got, responsable de la campagne On préserve la réserve

Depuis 2006, les MRC du Haut-Saint-François (HSF), du Granit et la Ville de Sherbrooke se sont dotées d'un règlement relatif à l'éclairage extérieur qui vise à mieux protéger la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic. Cette réserve rend notre territoire unique au monde et constitue une grande richesse pour toute la communauté. Le HSF entreprend une campagne de sensibilisation intitulée *On préserve la réserve*.

Les luminaires de type « sentinelle », souvent utilisés dans les fermes, ne sont pas conformes au règlement et ne doivent plus être installés. Certaines entreprises et exploitations convertissent leur système d'éclairage à des systèmes plus efficaces et plus économiques.

En évaluant ses besoins en éclairage, en contrôlant l'orientation et l'intensité des luminaires, en installant des minuteries et des détecteurs de mouvement, on peut économiser de l'argent et préserver l'ambiance nocturne du territoire. La couleur de la lumière doit être chaude et ambrée, car le blanc froid (lumière bleue) a un impact négatif sur la santé et le voilement des étoiles.

# La lumière émise vers le ciel n'aide pas à mieux voir la nuit!

Il existe aujourd'hui un choix de luminaires conçus pour réduire la consommation d'énergie ainsi que la pollution lumineuse. Indiquez vos intentions à votre électricien et informez-vous auprès de votre municipalité pour savoir si un permis est nécessaire.

Des informations complémentaires sur la pollution lumineuse et les luminaires recommandés sont disponibles sur le site de la réserve de ciel étoilé : <a href="http://ricemm.org">http://ricemm.org</a>.

Vous êtes interpellés par la campagne de sensibilisation *On préserve la réserve*? Vous souhaitez convertir les luminaires de votre de ferme? Nous pouvons vous accompagner et faire rayonner votre action : <a href="mailto:lise.got@amenagement.ca">lise.got@amenagement.ca</a> ou 819 212-7424









